43e ANNÉE N° 56 — 5 Centimes — JEUDI 14 MAI 1903.

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

LES FONCTIONNAIRES
ET LA RÉPUBLIQUE

Quelle doit être, à l'égard de la République, l'attitude de ses fonctionnaires ? On ne saurait dire sans exagération que la discussion soit nouvelle. Depuis trente ans, elle a été soulevée quelques centaines de fois. Il semble bien pourtant que l'accord n'a pas pu se faire puisque nous la voyons renaître encore.

Nous voulons, nous, que les fonctionnaires de la République soient républicains. Cela n'est-il pas inimaginable ? Aussi les cléricaux ne nous cachent point que cette prétention n'est qu'une abominable tyrannie. Or, en fait de tyrannie, les cléricaux s'y connaissent et ce n'est pas nous qui leur en remontrerons là dessus.

Dès l'instant que la République ne leur paie plus en beaux deniers sonnants les coups qu'ils lui distribuent, il est évident qu'ils sont lésés dans leurs droits de citoyens. On attente à leur liberté de « cogner » puisqu'ils n'émargent plus, à ce titre, au budget. Que devient alors la Déclaration des Droits de l'Homme. Je vous le demande.

Eh ! bien, j'ose dire que les cléricaux n'ont qu'à moitié tort dans leur déraisonnement.

La République a beaucoup fait pour laisser croire que, comme à la femme de Sganarelle, il lui plaisait d'être battue.

Pendant de longues années n'a-t-elle pas réservé ses faveurs à ceux qui la maltraitaient davantage ? Son armée, sa marine, sa magistrature, ses administrations ne furent-elles pas de tous temps, les carrières préférées des élèves des jésuites ou des dominicains qui ne prenaient pas la peine de se décrotter les pieds pour y pénétrer ? Il semblait que la République désirât se faire pardonner en se montrant, pour ses ennemis, plus aimable que ne l'eussent été les gouvernements de leur choix. De la sorte, ces braves gens daignaient tolérer provisoirement son existence et consentaient à la décrasser pour s'en servir.

Nous voyons aujourd'hui des magistrats, des officiers, des fonctionnaires payés pour appliquer ou faire respecter les lois, se mettre en révolte contre elles.

Je ne crois pas émettre une opinion hasardeuse en disant que si la République ne leur avait pas donné ces fonctions, ils n'auraient pas pu en user contre elle.

Ils méconnaissent leurs devoirs. C'est entendu. Cela n'arriverait pas si la République n'avait pas oublié son droit qui était d'abord de ne pas les choisir.

Vous me direz qu'il n'est pas toujours facile de connaître les sentiments véritables d'un candidat.

On est souvent trompé, mal renseigné. Il advient parfois qu'un candidat républicain fasse un fonctionnaire clérical. Tout cela est vrai. On peut être dupe. L'important est de n'être pas dupe volontaire comme le furent si longtemps M. Méline et les autres ministères qui faisaient du Mélinisme sans Méline.

Il faut donc s'entourer des précautions les plus sérieuses. Mais, surtout, il importe de se montrer sévère aux incartades, aux manifestations semblables à celles de ces jours derniers.

Bien recruter d'abord. Cela pour l'avenir. Pour le présent, réprimer d'une main ferme. Voilà le programme.

Un gouvernement ne peut se résigner à être trahi dans son action par l'hostilité ou l'inertie de ses propres agents.

Qu'il frappe fort sur tous les coupables et qu'il laisse crier à la persécution. Il n'en est plus, je pense, à s'émouvoir de ces reproches. On demande aux fonctionnaires d'être républicains. On n'oblige personne à être fonctionnaire.

Liberté absolue est laissée à chaque citoyen de combattre le gouvernement. Mais liberté doit être donnée au gouvernement de ne pas prendre à sa solde ceux qui le combattent.

Remarquons, du reste, que cette question ne se posait pas sous tout autre gouvernement. Personne n'eut admis, sous l'Empire, qu'un fonctionnaire fut autre chose qu'impérialiste. Et c'était d'une autre poigne qu'on les menait.

Nous ne réclamons pas le retour des mœurs bonapartistes. Nous voulons seulement cette chose inouïe que les fonctionnaires, civils ou militaires, soient au service de la République et non pas au service de ses ennemis.

Si le ministère est désarmé, ou presque, contre les officiers factieux et les magistrats rebelles, qu'il demande des armes au Parlement.

On assure que le général André, ému des manifestations de ces temps derniers, préparerait un projet qui enlèverait aux officiers la propriété de leur grade.

Ce serait très bien et cela permettrait une épuration qui devient de plus en plus nécessaire.

Mais, par ailleurs du côté de la magistrature, croit-on qu'il n'y ait rien à faire ? Que M. Vallé y regarde un peu et qu'il nous dise ce qu'il en pense.

Oui, si le ministère Combes pouvait nous doter d'un corps de fonctionnaires dévoués à la République, ce ne serait pas le moindre service qu'il aurait rendu au pays.

Emile LAPORTE.

INFORMATIONS

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis mardi matin, à l'Elysée sous la présidence de M. Loubet.

Les ministres de la guerre et de l'agriculture n'assistaient pas à la délibération.

Le conseil s'est entretenu des incidents survenus en Algérie, à la frontière marocaine, et des mesures à prendre pour réprimer ou prévenir les incursions des pillards sur notre territoire. Le président du conseil a fait connaître les propositions formulées dans ce but par le gouvernement général de l'Algérie. Ces propositions ont été ratifiées par le conseil.

Le ministre des affaires étrangère a résumé les nouvelles transmises par nos agents au sujet des évènements dans les Balkana.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a rendu compte au conseil du voyage qu'il vient d'accomplir et dans lequel il a représenté le gouvernement : à Rome, dans la cérémonie de la célébration du centenaire de l'installation de l'Académie de France à la villa Médicis, et, en Grèce, à l'occasion de la remise au gouvernement hellénique des fouilles de Delphes exécutées par l'école française d'Athènes.

Le traitement des instituteurs

La commission du budget s'est réunie mercredi pour examiner les dispositions qui ont été disjointes du budget de 1903, ainsi que les propositions émanées de l'initiative parlementaire dont elle est restée saisie. Elle commence aujourd'hui par la question de l'avancement et des traitements des instituteurs. Le gouvernement avait présenté une série de dispositions sur cette question.

Une partie de ces dispositions a été votée et insérée dans le budget de 1903 ; ce sont celles qui comportent l'augmentation de 900 à 1,000 francs du traitement des stagiaires et l'élévation de 1,000 à 1,100 fr. du traitement des titulaires de la cinquième classe. On a également introduit dans le budget des dispositions permettant l'avancement par ancienneté au bout de cinq ans de la cinquième classe à la quatrième et de la quatrième à la troisième. Il reste à examiner en dehors du budget, les conditions d'avancement des autres classes en vue de les rendre plus rapides sans toucher aux traitements de ces autres classes. Le projet du gouvernement comporte un supplément de dépenses de seize millions. Le plein fonctionnement serait atteint en 1919.

Mais certains députés veulent proposer non seulement l'avancement plus rapide, mais l'augmentation des traitements ce qui entrainerait l'acroissement de dépenses jusqu'à quatre-vingts millions.

Les congrégations de Femmes

Le président du conseil continue à s'occuper très activement de la préparation des projets de lois concernant les congrégations de femmes non autorisées. Le gouvernement saisira tout d'abord la Chambre des projets concernant les congrégations enseignantes, qui sont au nombre d'une centaine. Les projets visant les deux cent quatre-vingt-dix autres congrégations de femmes seront exposés ultérieurement.

En ce qui concerne les établissements non autorisés dépendant de congrégations de femmes autorisées, et pour lesquels il n'est nécessaire que de recourir à un décret, et non à une loi, le gouvernement procède également par catégories. Il a déjà, comme on le sait, réfusé l'autorisation à 3.000 de ces établissements, qui tous se livraient à l'enseignement, et qui n'avaient pas sollicité l'autorisation dans les délais prévus par la loi.

9.000 autres établissements de cette nature, dont 6.000 enseignants et 3.000 hospitaliers, ont demandé l'autorisation. Le gouvernement a dès maintenant décidé de refuser l'autorisation à 1.500 de ces établissements d'enseignement.

Prédication mouvementée

Mardi matin, une violente bagarre s'est produite entre cléricaux et libres-penseurs, dans l'église d'Aubervilliers.

Les rédacteurs du journal l'*Action* ayant lu dans l'*Eclair* que le jésuite Coubé devait prononcer un sermon, avaient organisé une manifestation contre ce prédicateur dont le langage particulièrement violent contre le gouvernement a été déjà signalé.

Les rédacteurs de l'*Action*, des libres-penseurs se sont rendus à Aubervilliers, et en effet, au moment où le père Coubé était en chaire, ont crié « vive la République, à bas la calotte. »

Les cléricaux qui se trouvaient dans l'église ont riposté, et des coups furent échangés entre manifestants.

La police qui, en prévision d'incidents violents, était massée devant la porte de l'église, pénètra aussitôt la bagarre engagée, et cherche à disperser les manifestants.

Des chaises sont lancées contre diverses personnes, des coups de canne sont échangés ; la police a mis en état d'arrestation plusieurs manifestants parmi lesquels, MM. Charbonnel, Laurent Tailhade, Henry Bérenger, Gustave Téry, qui tous sont légèrement blessés.

Le père Coubé est descendu de chaire sans avoir pu prononcer son discours.

L'affaire Dreyfus

M. Henri Brisson revient dans le *Siècle*, sur la démission de M. Cavaignac, et publie une lettre de ce dernier, lettre jusqu'à présent ignorée par le public, et qui accompagnait son envoi de démission. Voici le texte de cette lettre :

« Paris, le 5 septembre 1898.

« Monsieur le Président,

» Après y avoir bien réfléchi, je ne crois pas pouvoir ajourner la publication de ma décision. D'une part, des faits nouveaux peuvent surgir à chaque instant, auxquels je ne serais plus en mesure, dans la situation actuelle, de faire face. De l'autre, je ne puis penser, après ce que vous avez bien voulu me dire que, *même en présence d'une décision du conseil des ministres, vous puissiez consentir à vous opposer à la revision.*

« J'ai donc l'honneur de vous adresser ci-joint ma lettre de démission.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

« G. CAVAIGNAC. »

M. Brisson ajoute :

« Le lecteur a remarqué le passage souligné. En effet, dans notre conversation de la journée, je n'avais pas dissimulé à M. Cavaignac qu'à mes yeux la revision s'imposait, que c'était une question de conscience et que, lorsqu'elle viendrait en conseil, si la majorité se prononçait dans un sens contraire, je me retirerais. Après l'affichage du 7 juillet, la découverte du faux Henry me traçait mon devoir ; la plus haute autorité judiciaire de France pouvait seule faire la lumière, établir la vérité, dire la justice... »

Enfin, M. Brisson publie le texte d'une note remise par M. Cavaignac, note dans laquelle celui-ci saisissait ses collègues d'un vaste projet de mise en accusation d'un certain nombre de personnes devant la Haute-Cour de justice, c'est-à-dire devant le Sénat, pour complot ou attentat, Picquart, Zola, Labori, Trarieux, tous les écrivains, journalistes, directeurs de journaux, acteurs de l'affaire à un titre quelconque, auraient pu être englobés dans ce vaste procès et déportés ensuite.

Ligue des droits de l'Homme

MM. Ferdinand Buisson, Paul Guyeisse et Francis de Pressensé, députés, membres du comité central de la Ligue des droits de l'homme, ont adressé, au sujet des erreurs de la police des mœurs, la lettre suivante à M. le Président du conseil :

« Monsieur le Président du conseil,

» La section rennaise de la Ligue des droits

de l'homme nous signale un fait d'une gravité toute particulière, et sur lequel nous croyons devoir attirer votre attention. Cinq ouvrières, dont quelques-unes jeunes filles, ont été arrêtées à Rennes au cours d'une grève, et, sous prétexte qu'elles pourraient se livrer à la prostitution, elles ont été soumises, malgré leurs protestations, à la visite sanitaire.

» Nous connaissons assez, Monsieur le président du conseil, vos sentiments d'équité pour être convaincu que vous voudrez être exactement renseigné sur ces faits, et que si l'enquête en confirmait l'exactitude, vous sauriez en assurer la juste répression.

» Veuillez agréer, etc. »

A Madagascar

Une correspondance particulière de Madagascar arrivée par l'*Oxus*, apporte les nouvelles suivantes :

« Les statistiques de la ville de Tananarive font ressortir un accroissement considérable et continu de la population indigène. La natalité pour 1,000 habitants a été, en 1902, de 474, soit une augmentation de 21 sur l'année 1901. Le rapport d'accroissement de la population en 1902, par le fait des excédants de naissances sur les décès, a été de 17,2 pour 1,000 à Tananarive, soit environ 5 pour 1,000 de plus que les nations européennes les plus prolifiques, l'Angleterre et la Russie. La moyenne mensuelle des naissances a été pour cette même année de 217, dont 106 garçons et 111 filles.

Les informations reçues des diverses parties de l'île confirment que le cyclone du 22 mars a causé partout les plus graves dégâts.

A Tamatave, plusieurs chalands ont coulé ou ont été entrainés au large. Plusieurs personnes se sont noyées ; plusieurs villes ont été très éprouvées.

CHRONIQUE LOCALE

Les champs de tir

On sait que les champs de tir permanents ne pouvant contenir dans leur périmètre tous les terrains susceptibles de recevoir des atteintes, une loi de 1901 a autorisé à créer, autour de ces champs de tir, des zones dangereuses.

Une circulaire du ministre de la guerre règle l'application de cette loi, prescrivant notamment que :

1° Pour les champs de tir existants, cette zone doit être déterminée de manière à comprendre tous les terrains qui ont précédemment reçu des atteintes, mais elle ne doit comprendre que ceux-là.

2° Les propriétaires ont le droit de construire dans la zone dangereuse des champs de tir existants, mais l'autorité militaire a le droit de faire évacuer ces constructions pendant le tir.

Si, par suite de la modification des armes, de nouveaux terrains se trouvent menacés, l'administration signera avec les propriétaires des conventions par lesquelles ceux-ci s'engageront à évacuer les maisons pendant certains tirs, moyennant une indemnité spéciale, ou la réparation du dommage résultant des dégâts matériels qu'ils pourraient subir.

3° A titre de champs de tir *temporaires*, des terrains peuvent être mis provisoirement par des communes ou des particuliers à la disposition de l'autorité militaire à des conditions à déterminer.

4° Enfin les tirs collectifs exécutés par l'infanterie conformément au nouveau réglement de tir, auront lieu sur des champs de tir de *circonstance*, occupés d'office par l'autorité militaire. Les maires devront être prévenus au moins quinze jours d'avance.

La situation du blé

Notre confrère *le Marché Français* publie dans son numéro du 12 mai, une enquête sur la situation du blé en France.

Voici quelle serait cette situation dans notre département :

Les ensemencements ne diffèrent pas de ceux de l'année dernière. Les blés en terre sont beaux, sans herbes, propres. En janvier et février on se plaignait des limaces. Il peut rester en réserve le quart de la récolte, néanmoins cela ne serait pas suffisant pour faire la soudure. Les derniers blés ont laissé à désirer sous le rapport de la qualité, il faut compter avec un déchet de 8 0/0 à l'hectolitre, réglé à 81 kilogrammes. Le poids moyen est de 74 500. Il a été acheté beaucoup de blé du Centre et l'importation continuera jusqu'à la moisson prochaine.

CAHORS

UN INCIDENT PERSONNEL

J'ai reçu la lettre suivante :

Paris, le 5 mai 1903.

M. Coueslant, directeur de journal,
Cahors.

Monsieur,

N'ayant pas l'honneur de vous connaître, j'ai causé longuement de vous avec un personnage bien placé, qui vous connait bien.

Vous attaquez Mlle Huc avec un acharnement qui prouve, de votre part, plus d'obstination que de galanterie, de reconnaissance et d'esprit de justice.

Je suis le frère de Mlle Huc.

C'est sur ses instances que je n'ai pas répondu à vos attaques. Je tiens à vous dire, aujourd'hui, que la plaisanterie me semble avoir assez duré.

J'espère pouvoir aller passer les vacances dans votre ville ; et alors, si vous persistez à poursuivre ma famille, j'aurai l'honneur de vous... saluer.

B. Huc.

La plaisanterie....., celle de M. Benjamin Huc, est bonne, en effet, et voilà un Monsieur qui a une singulière idée de la dignité d'un journaliste qui fait son **devoir de républicain** et qui continuera à le faire envers et contre tous.

Aussi bien, j'aime mieux ça !

La situation est nette.

Je n'ai jamais attaqué Mlle Huc — je lui ai même, à cette place, rendu justice — mais j'ai vivement critiqué son enseignement clérical.

Ce n'est pas la même chose.

J'ai des arguments nouveaux et plus graves qui pourront produire leur effet au moment voulu, en dépit de l'intervention étrange d'une importante personnalité que je n'incrimine pas, mais qui a été **mal renseignée** par la Directrice du Collège.

.....J'avais, jusqu'ici, hésité à accomplir mon devoir jusqu'au bout, parce que je me trouvais en présence d'une femme !... Mes scrupules tombent désormais.

Que Mlle Huc me fournisse l'occasion de reprendre la campagne *contre son enseignement* et je lui garantis que je donnerai à Monsieur son frère de sérieuses raisons de me..... saluer.

A. Coueslant.

* * *

Je reçus cette lettre le 6 courant.

Elle me parut maladroite et inopportune, — l'incident qu'elle visait étant clos.

J'aurais pu, dans l'intérêt de ma cause, insérer, sur le champ, lettre et commentaire; dans un sentiment de conciliation qu'on ne contestera pas, et voulant mettre jusqu'au bout le bon droit de mon côté, j'écrivis à M. Huc pour lui demander de retirer sa lettre; je le prévins que j'attendrais sa réponse jusqu'au 12 courant.

Je n'ai rien reçu.

Soit.

M. Huc maintient sa menace.

Il pourrait se convaincre par la suite que ce n'est pas encore de cette manière qu'il parviendra à m'intimider.

Cette suite dépendra des leçons du professeur du cours préparatoire du Collège de jeunes filles.

A. C.

L'Affaire des Jésuites

C'est lundi que sera appelée, devant le tribunal correctionnel de Cahors, l'affaire des deux jésuites poursuivis pour infraction à la loi sur l'enseignement.

Ponts et Chaussées

Nous apprenons que M Berget, ingénieur en chef des ponts et chaussées du département du Lot, est nommé en avancement, ingénieur en chef du département de l'Oise, à Beauvais.

Nous adressons à M. Berget toutes nos félicitations.

M. Berget serait remplacé dans le Lot par l'ingénieur en chef de la Lozère.

RÉUNION CLÉRICALE

Ainsi que nous l'avons annoncé, la réunion des jeunes gens ayant pour but de former un groupe clérical et antirépublicain, a eu lieu mardi soir à 9 heures, dans un local de la cathédrale, au lieu dit les Cloîtres, ou le presbytère.

32 jeunes gens dont 3 prêtres vicaires de la cathédrale, avaient répondu à l'appel des organisateurs.

Un bureau est aussitôt constitué, M. Martin, avocat, est élu président d'honneur ; l'élection d'un vice-président et de 2 huissiers (!!) est renvoyée à une prochaine séance.

Une discussion s'engage ensuite au sujet du *Journal du Lot* ; les jeunes royalistes ne s'expliquaient pas comment ce journal avait pu savoir l'heure, le lieu et le but de la réunion, etc...

L'incident est cependant vite clos, car la jeune noblesse (?) cadurcienne avait à s'occuper d'un ordre du jour très important.

On décide que la cotisation sera fixée à 10 francs par an ; néanmoins, remise en sera faite aux jeunes gens qui ne pourraient pas la payer.

Malgré une longue discussion, les jeunes gens ne peuvent s'entendre sur le nom à donner à ce groupe, on propose : *Jeunesse royaliste, Cercle catholique, ligue des cadets fleurdelysés, les compagnons du Christ, les Chérubins du Sacré-Cœur, les Fils de la Vierge.*

Les uns voudraient que ce groupe fût exclusivement politique, d'autres voudraient qu'il fût exclusivement religieux.

Néanmoins, les membres du groupe sont tenus d'assister à la messe tous les dimanches, un membre propose également que le groupe assiste aux processions... Cette proposition n'est pas adoptée.

— Nous ne voulons pas nous montrer, dit un membre convaincu, oh ! ce n'est pas que nous ayons peur, car s'il le faut, nous prendrons un drapeau et nous irons sur le trottoir de la mairie où nous crierons en bon patriote : Vive Dieu ! (enthousiasme indescriptible).

La prochaine réunion est fixée au 26 courant.

Ordre du jour : constitution définitive du groupe, qui semble-t-il, prendra le nom de : « Cercle Catholique. »

La séance a été levée à 11 heures.

Conseil municipal

Le Conseil Municipal se réunira le lundi 18 mai 1903, à 8 heures précises du soir.

Ordre du jour :

Nomination des commissions.

Dépenses imprévues, compte rendu.

Dépôt du compte administratif et du projet de budget supplémentaire.

Demandes de soutiens de famille.

Taxe militaire année 1903

Demandes de bourses à l'école d'arts-et-métiers d'Aix, par M. Chastagnol et Mme Vve Hugonnenc (Avis).

Demande de bourse à l'école du service de santé militaire, par M. Lasaygues.

Ecole du faubourg St-Georges, pétition.

Notes des élèves boursiers au Lycée Gambetta, communication.

Abattoir, pétition des bouchers.

Demandes et affaires diverses.

Rapports des commissions.

Un nouveau groupe

Nous apprenons avec plaisir la formation dans notre ville d'un groupe de la jeunesse républicaine laïque.

Concours littéraire

La Revue la *Sylphide* (17e année) ouvre jusqu'au 30 juin son concours annuel (poésie et prose) où de nombreux prix seront décernés.

Demander le programme à M. Alexandre Michel, secrétaire, place de l'Hôtel de Ville, Voiron (Isère).

Evadés

Hier soir, 2 soldats du 7e, se sont évadés de la cellule où depuis quelques jours ils étaient enfermés.

Immédiatement grand déploiement de forces publiques : gendarmes à cheval, à bicyclette, bicyclistes régimentaires se mirent à la recherche des évadés.

Ils coururent sur toutes les routes et ne trouvèrent personne.

Pendant ce temps, les deux évadés qui étaient allés s'offrir un bon repas dans un restaurant de la ville, rentrèrent au quartier, satisfaits de leur escapade et fumant un gros cigare.

Voilà un cigare qui leur coûtera cher !

Course de l'automobile-club

L'excursion des touristes se rendant de Paris à Madrid en automobile, passera par Cahors les 16 et 17 mai courant.

Cette excursion arrivera par la route de Labastide-Murat et poursuivra sa route par Villeneuve-sur-Lot.

Une cinquantaine de voitures environ, marchant assez régulièrement espacées, prendront part à cette excursion.

Société Agricole et Industrielle du Lot

La Société agricole et industrielle du Lot, se réunira le samedi 16 mai courant, à 2 heures précises du soir, dans une des salles de l'hôtel de-ville de Cahors.

Ordre du jour :

1° Lecture du procès-verbal de la dernière séance :

2° Admission de nouveaux membres ;

3° Discussion sur l'application du règlement à l'élection du président, ainsi que sur l'opportunité d'apporter des modifications au règlement.

Le Président de la Société,
Dr Rey, Député.

Tribunal Correctionnel

Dans son audience du 11 mai, le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

50 francs d'amende, avec la remise du fusil, au sieur P. M..., surpris en action de chasse en temps prohibé, par la gendarmerie de Cazals.

— Trois mois de prison au sieur Joseph Billaudau, âgé de 57 ans, sans profession ni domicile fixe, pour vagabondage. Ce peu intéressant personnage a son casier judiciaire pourvu de 63 condamnations.

— 30 francs d'amende au sieur B. P..., de Parnac, et 15 francs au sieur P. J..., de Touzac, pour délit de pêche en temps prohibé.

— 200 francs d'amende, avec application de la loi Bérenger, au sieur P. V..., ancien industriel à Cahors pour banqueroute simple.

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 17 MAI 1903

Allégro militaire	Goderme
Ouverture Fantastique	Govaert
Voix Roumaines (Valse)	Kessels
Scènes Cosmopolites	Kelsen
Le Lilas blanc (Mazurka)	F. Rivière

Allées Fénelon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Arrondissement de Cahors

CASTELNAU-MONTRATIER. — *A la Défense.* — Quelle pouffée irrésistible de rire me prend en lisant les incohérentes élucubrations, que vos copains ou vous, débitez sur mon compte.

L'article « Castelnau », n° du dimanche 10 mai, passera à la postérité, comme modèle de style et de science. Quel profond penseur ! Quel calculateur émérite ! Quel esprit transcendant ! Je suis tenté de crier à votre scribe, comme le fabuliste :

« On ne dort point, quand on a tant d'esprit »

Je n'ajouterai que ces mots :

Faites savoir à votre correspondant, qui se cache sous l'anonymat avec la crânerie du lièvre, et qui me paraît avoir la manie de la persécution, que la commune de Castelnau possède un nombre suffisant de maisons d'école vastes, propres, confortables et bien aérées pour recevoir largement tous les enfants, que les Maitres et les Maîtresses qui dirigent ces écoles sont à la hauteur de leur tâche, et que par conséquent les parents peuvent être rassurés ;

Dites-lui, que nous n'avons que faire de Temple, de Synagogue, etc., etc., et que la Mairie est assez vaste pour contenir les auditeurs, s'il nous prenait fantaisie de tenir des réunions ;

Dites enfin à ce Boniface, qu'il n'a pas le monopole de la charité, et qu'il ment avec effronterie, dans sa critique virulente contre la commission de l'Hospice et du Bureau de bienfaisance.

Conclusion : La commune de Castelnau n'a plus rien à demander aux contribuables pour l'éducation des enfants. En outre, on recevra gratis dans les établissements votre correspondant, pour lui apprendre à lire et à compter. On lui apprendra la politesse ! ! !

Le Maire,
Feyt.

Foire. — Notre foire de Mai avait attiré beaucoup de monde, les divers marchés étaient bien garnis.

Il s'est traité pas mal d'affaires, les bes-

tiaux se sont vendus au cours de la dernière foire.

Les veaux valaient 0 fr. 90 le kilo, les porcs gras de 44 à 47 fr., les porcelets de 15 à 40 fr. pièce.

— Volaille : poules, canards et dindons de 0 fr. 60 à 0 fr. 75, jeunes poulets 0 fr. 80 la livre, œufs 0 fr. 60 la douzaine, pigeons de 0 fr. 70 à 1 fr. 25 la paire, lapins, de 0 fr. 90 à 1 fr. 50 pièce.

Halle aux grains : blé, 15 fr., maïs, 9 fr., Avoine, 6 fr. 50 les 4/5.

MONTCUQ. — *Foire.* — Malgré la pluie qui tombait toute la journée il s'est fait beaucoup d'affaires :

Bêtes à cornes, 350 paires, beaucoup d'affaires ;

Veaux, 26, vendus 0,75 0,80 et 0,85 le kilog. ;

Bêtes à laine, 270, cours lent ;

Porcs gras, 3, pas de marchands-acheteurs ;

Porcelets, 12, il y a baisse ;

Oisons, 250, de 3 à 5 fr. la paire ;

Canetons mulâtres, 2 fr. 50 la paire ;

Canetons communs, de 0,75 à 1 fr la p. ;

Volailles, 250 paires, 0 fr. 60 la livre ;

Pigeons, de 0,75 à 1 fr. la paire ;

Lapins, 0 fr. 30 la livre ;

Œufs, 30.000, 0 fr. 65 la douzaine.

Blé, 180 hectol., à 19 fr. 35 l'hectol. ;

Pommes de terre, à 6 fr. l'hectol. ;

Maïs, 10 hectol., à 12 fr. 50 l'hectol. ;

Avoine, 40 hectol., de 8 à 9 fr. l'hectol. ;

Haricots, à 30 fr. l'hectol.

Arrondissement de Figeac

CAJARC. — *Série d'accidents.* — Notre foire s'est signalée par une série d'accidents dont un seul heureusement est grave.

Au foirail, un homme a reçu au flanc un coup de pied d'un cheval près duquel il passait.

Après un pansement fait par M. Cougoule, pharmacien, il a été reconnu que cet accident n'aurait pas de suite.

M. Lombard, de Seuzac, s'est laissé tomber le brancard de sa charrette sur un doigt, dont les chairs ont été machées jusqu'à l'os.

M. Gibert, cinquante-cinq ans, jardinier à Cornus, commune de Cénevières, s'apprêtait à partir avec son chargement, lorsque son cheval qu'il tenait par la bride s'étant emballé, il est tombé et la roue lui est passée sur la jambe.

Il a été transporté à l'hôtel Cournide où il a reçu les soins de M. Maurice Cougoule et plus tard ceux du Dr Larnaudie.

M. Gibert a une fracture du tibia et du péronet, un peu au-dessus de la cheville.

Enfin Mme Cance, femme du fermier des poids publics et de l'abattoir, s'est versé sur la main gauche une pleine poêle de graisse chaude.

Grâce au pansement qu'a fait M. Cougoule cette brûlure n'aura pas de suites.

— *Foire.* — Notre foire n'a pas été brillante.

Peu de monde, beaucoup de marchands et peu d'affaires. Tel est le bilan.

Le prix du veau est tombé à 0 fr. 80 le kilo. Le blé a atteint 19 fr. à 19,25 l'hect.

REILHAC. — *Conférence agricole.* — M. Quercy, professeur d'agriculture, fera une conférence agricole publique à la mairie de Reilhac, le dimanche 17 mai à une heure et demie de l'après-midi.

Sujet de la conférence :

Le troupeau et les fourrages.

LATRONQUIÈRE. — *Foire.* — Notre foire de mai, favorisée par un temps assez beau, a été très importante.

Les cours, favorisés par le temps pluvieux qu'il a fait ces jours derniers, ont repris un peu de fermeté et se sont bien tenus aujourd'hui. A signaler cependant une légère baisse sur les veaux, qui se sont vendus entre 75 et 80 cent. le kilo.

Les petits porcs se vendaient bien, mais le foirail était peu garni. Le cours des brebis est le même que les précédents.

Les œufs se sont vendus un sou pièce ; les poules 60 cent. le demi-kilo et le beurre 75 cent. les 500 grammes.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Bal.* — A l'occasion de la fête de la Saint-Honoré, les ouvriers boulangers de Gourdon organisent un bal qui aura lieu dimanche prochain 17 mai courant, dans la grande salle de la mairie.

Nous leur souhaitons bonne réussite.

Dégagnac

CONFÉRENCE DE M. L.-J. MALVY

Les démocrates de Dégagnac qui ont à cœur de consolider le parti républicain de notre commune ont récemment pris l'initiative de former un comité. Pour grossir le noyau déjà très important des adhérents qui sont inscrits, ils ont prié M. L.-J. Malvy, le sympathique conseiller général du canton de Vayrac, attaché au cabinet du Ministre de la Marine, de venir faire une conférence.

Dimanche, à dix heures et demie, M. Daffas, conseiller général de Salviac, arrive dans nos murs, accompagné de MM. Cocula et Malvy. De nombreux groupes de citoyens attendent sur la place l'arrivée de leurs amis, avec lesquels de chaudes poignées de mains son échangées, et l'on se dirige vers la mairie, qui est vite jugée trop exiguë pour l'affluence considérable qui arrive de tous les points.

Il est décidé que la conférence aura lieu sur la place et que la porte de la mairie servira de tribune à l'orateur.

M. Cocula est nommé président par acclamations, à l'unanimité.

MM. Daffas et Gratignol sont nommés assesseurs. M. Cocula prononce une courte allocution dans laquelle il dit qu'il fait appel à la discipline, à la sagesse des démocrates pour écouter la conférence qui va avoir lieu ; il prie l'assemblée d'accorder toute son attention aux paroles qui vont être dites et il donne la parole à M. Malvy.

Devant un auditoire de 350 citoyens et de nombreuses dames, M. Malvy commence un discours dont nous ne pouvons donner ici qu'une faible analyse.

Nous allons citer en les résumant, les principales idées qu'il a développées avec le talent et la conviction que nous avons eu maintes fois l'occasion d'applaudir.

« Le comité a pour but, dit-il, de grouper en un même faisceau toutes les bonnes volontés républicaines ; les organisations qui se forment dans toutes les communes n'ont pas pour but de grouper seulement une fraction du parti, mais au contraire, de concentrer par l'union de toutes les fractions toutes les forces de la démocratie. Il nous cite comme exemple le bloc parlementaire de la Chambre des Députés qui s'est opposé avec énergie au bloc réactionnaire et clérical. Tout le pays en fait autant, en face des organisations puissantes de nos adversaires ; partout se dressent en faisceaux puissants, les défenseurs de l'idée républicaine. Il fait appel à la sagesse, à la discipline des républicains de Dégagnac; qu'ils ne voient pas dans certaines personnalités soit des démocrates trop timorés, soit des démocrates trop avancés, que chacun se fasse des concessions pour consacrer définitivement l'union la plus complète La réaction livre un assaut dangereux contre la République, elle en sortira amoindrie parce que la République représente la justice et le droit.

« Prenez pour exemples, dit-il, les clubs de nos pères de la Révolution ; que nos comités soient, par leur organisation, leur résistance, ce qu'étaient les clubs de Jacobins à l'aurore de la République, qui fut en même temps l'aurore de la Justice.

« Ce sont les principes de la grande Révolution qui doivent servir de trait d'union entre tous les républicains. M. Malvy commente très longuement et très clairement ces principes, notamment celui de la liberté de conscience qui présente actuellement une importance particulière en ce sens que les ennemis de la République cherchent à faire croire que le ministère actuel veut abolir la religion catholique. Rien n'est plus faux, s'écrie l'orateur ; les républicains veulent le respect de toutes les croyances et ce n'est pas parce que les congrégations n'ont pas voulu s'abaisser à demander l'autorisation, qu'on pourra accuser le gouvernement de les maltraiter ; les congrégations n'ont que le sort qu'elles méritent ; elles ont voulu résister à la loi de 1901, elles ont voulu se placer hors la loi, au-dessus de la loi et il est juste qu'elles ne gouvernent pas dans l'Etat.

« Entre le citoyen libre et le congréganiste, il y a un abîme ; ce dernier, en faisant des vœux contre nature, a rénoncé à la famille ; il a promis obéissance à un chef étranger qui n'est pas qualifié pour venir s'occuper des affaires politiques de notre pays. Le congréganiste a, par le célibat, renoncé au monde et s'est imposé des sacrifices hélas ! trop souvent au-dessus de ses forces ; il a aliéné son corps, son âme, sa liberté, il n'est plns qu'une machine obligée d'obéir sans discuter.

« Nous ne sommes pas, dit-il, les ennemis de la religion ; nous voulons seulement la neutralité confessionnelle de l'Etat. Nous voulons que l'Etat cherche à soulager les infortunes et les misères présentes au lieu de laisser à la religion le soin de les réparer dans un monde futur.

« Nous voulons la neutralité de l'Etat, pour éviter le retour des guerres de religion qui, autrefois ont déchiré la France.

« Si nous voulons l'union des républicains pour qu'ils se confondent dans une pensée et dans une action commune, je ne puis résister au plaisir de vous citer un passage des écrits d'un républicain illustre dont nous avons célébré le centenaire cette année. C'est Edgard Quinet qui dit :

« Les idées de la Révolution se répandirent d'échos en échos par des milliers de bouches. Ces principes qui seraient restés lettre morte dans les livres, éclaircirent subitement une nuit de mille ans. Aucune puissance ne pouvait lutter avec ces sociétés. Elles s'imposèrent aux trois grandes assemblées législatives ; elles venaient à la barre et c'étaient des ordres qu'elles donnaient. La pensée sortie du club des Jacobins circulait en quelques jours à travers toute la France et revenait à Paris éclater dans la Législative et la Convention comme un plébiscite irrévocable. Là, fut le caractère peut-être le plus nouveau de la Révolution. C'est ce qui projeta ses idées avec la rapidité de l'éclair. Les provinces si mornes il y a à peine deux ans, furent illuminées du feu qui éclatait à Paris. Mais, il en résulta aussi qu'il suffit de mettre fin à ce rayonnement électrique des clubs pour que tout changeât en quelques mois. Alors l'ancienne ignorance reparut, et là encore les Français furent punis des fautes de leurs pères. »

M. Malvy termine sa conférence par une nouvelle exhortation à l'union et à la solidarité des républicains de Dégagnac ; dans une péroraison sublime, hâchée par les applaudissements de tous les auditeurs, il parle de l'envahissement des congrégations et de la neutralité confessionnelle de l'Etat et en terminant il propose d'adresser les félicitations de l'assemblée au Président du Conseil des ministres pour l'énergie dont il a fait preuve dans l'application de la loi sur les congrégations. Cette proposition est acceptée avec enthousiasme sans aucune protestation. M. Malvy se retire très chaudement félicité par tous ses amis.

Le public réclame M. Daffas, son jeune et dévoué conseiller général, qui est obligé de prendre à son tour la parole. M. Daffas félicite les organisateurs du Comité de s'être groupés pour résister aux assauts du cléricalisme et d'avoir ainsi, par l'union des autres comités des communes formé une fédération cantonale. Il fait clairement ressortir le bien que produira dans un avenir très prochain cette union de la Société moderne dans un programme idéal de toujours plus de bien et de justice. Les bonnes paroles de M Daffas sont accueillies par des bravos prolonges.

M. Cocula remercie le public de l'attention, du recueillement qu'il a mis à écouter la conférence, il fait l'historique des organisations semblables qui ont fait triompher le drapeau de la vraie République. Tous les citoyens félicitent en M. Cocula l'enfant du peuple demeuré comme toujours l'ami des petits et des humbles, que ses convictions et sa droiture républicaines ont élevé au rang qu'il occupe.

Chacun emporte de cette conférence le meilleur souvenir et se sent réconforté par une plus grande confiance dans l'avenir.

Les membres du comité avaient organisé à l'hôtel Florenty, un banquet où l'on se rend ; un repas copieux et succulent est servi ; au desert, M. Martel, Président du Comité prend la parole pour faire connaître le but que poursuit le Comité de Dégagnac félicite et remercie MM. Cocula, Malvy, Daffas et autres du concours qu'ils ont bien voulu donner aux citoyens de Dégagnac, pour s'organiser.

MM. Malvy, Daffas et Cocula nous font encore de forts beaux discours et chacun se sépare plein d'espoir pour les luttes prochaines.

On peut être certain que l'initiative de nos concitoyens sera couronnée de succès et que la réaction est à jamais vaincue dans notre commune.

Un membre du Comité.

SOUILLAC. — *Triste mort.* — Dans la journée de samedi, le nommé François Delpit, scieur de long, âgé de vingt-sept ans, né à Meyrals, commune de Saint-Sozy, ayant absorbé un demi-litre d'eau-de-vie, s'était laissé choir, sans connaissance, dans le fossé bordant la route, à une quinzaine de mètres du pont de Poujols à Laforge.

Il passa la nuit de samedi à dimanche dans cette situation, recevant la pluie qui tomba sans discontinuer et la plus grande partie du corps baignant dans l'eau du fossé.

Il fut retrouvé le lendemain matin, vers cinq heures, par M. Lauvie, propriétaire au Boulet, qui, aidé de quelques autres personnes, le transportèrent chez M. Gauchet, conseiller municipal à Bourzolles.

M. le docteur Vizerie et M. Gendre, garde champêtre, se rendirent auprès du malheureux et le firent transporter à l'Hotel-Dieu de notre ville où il est mort sans avoir repris connaissance.

LE RETOUR D'AGE

L'**Elixir de Virginie** qui guérit les Varices, le phlébite, le varicocèle, les hémorroïdes est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge : hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation. Paris, 2, rue de la Tacherie. Le flacon, **4 fr. 50**, franco. Envoi gratuit de la brochure explicative.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public que l'administration supérieure vient de l'autoriser; à titre provisoire, à délivrer sur toutes les sections de son réseau, des cartes d'abonnement de neuf mois, avec faculté de versement par paiements échelonnés ou par paiements mensuels.

Ces dispositions seront mises en application à partir du 15 mai 1903.

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Vient de paraître :

LA SÉPARATION

DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Par A. ANDRÉ

Directeur de l'*Avenir de l'Orne et de la Mayenne*

Prix : **1** fr. **25**

S'adresser à M. ANDRÉ, à Alençon (Orne)

Monsieur BOURGET

MÉCANICIEN-DENTISTE

Prévient le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même

9, rue du Lycée.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE maxima	TEMPÉRATURE minima	Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
13 Mer.	+ 16	+ 13	763.5	Pluie
14 Jeudi	+ 16.5	+ 11.5	770.5	Couv

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : *Beau.*

Dr HERBEAU.

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 20

MISÉ FÉRÉOL [1]

VIII

— C'est en effet mon intention, répliqua-t-il sèchement.

— Alors, reprit-elle de plus en plus timide, l'idée m'est venue de vous féliciter.

— Je ne mérite pas vos félicitations, interrompit-il du même ton froid ; j'ai trouvé l'occasion d'une bonne affaire, j'en profite, voilà tout.

— Oh non ! ne vous défendez pas ; c'est si beau, ce que vous allez faire !

Puis, d'une voix humble, presque suppliante :

— Pierre, j'ai été sévère et injuste ; je le regrette je vous assure. Que voulez-vous ? Je suis une sauvage. Ce n'est pas ma faute... Je vous en demande pardon...

Elle leva sur lui ses grands yeux ; devant ce visage impassible, dur, ses paupières se mouillèrent. Il ne faiblit pas.

— Je vous remercie, répondit-il avec quelque ironie, mais vous eussiez pu vous épargner cette démarche. Je n'ai attaché nulle importance à ce qu'il vous plaît de nommer votre injustice et votre sévérité. Je n'ai donc ni à vous pardonner ni à vous en vouloir.

Une minute, elle resta comme attérée. Enfin, d'une voix basse et tremblante :

— Adieu ! dit-elle.

— Adieu ! répondit-il.

Il faut peu de chose pour raviver un souvenir mal éteint. En dépit de ses rancunes, de ses colères, Pierre n'avait jamais oublié, il avait cru chasser la pensée d'Albine ; mais elle couvait au fond de lui, impérieuse et poignante. N'était-ce pas pour elle et à cause d'elle qu'il s'était résolu à continuer l'œuvre du grand-père ? Cette démarche le jeta dans un désordre extrême. Ce fut d'abord un étonnement, une sorte de stupeur où il eut quelque peine à se reconnaître. Pourquoi était-elle venue ? Pourquoi ces excuses ? Pourquoi cet aveu de sa dureté, et ce regret qu'elle en témoignait ? Quelle raison la poussait à s'humilier, à se compromettre presque par cette poursuite, où c'était elle cette fois qui implorait ? Il la revoyait avec son sourire triste, son grand regard timide, ce trouble de tout son être. Il entendait sa voix hésitante, émue, suppliante, et il s'abandonnait à de bizarres soupçons. S'il s'était mépris sur cette insensibilité, sur cette rigueur ? Cet emportement farouche dans leur scène sur la grève, alors qu'elle s'était si vivement défendue contre l'espoir qu'il avait osé lui dévoiler d'être aimé d'elle, n'était-ce pas dépit ou feinte pour l'abuser ? Tant de véhémence n'accusait-elle pas comme une crainte le sentiment de sa faiblesse ? L'indifférence n'a ni courroux ni éclats.

Durant quelques jours, tout en continuant ses travaux, il se livra en lui un étrange combat, à la fois doux et douloureux. Il en arrivait presque à ne plus douter qu'Albine l'aimait. Il se complaisait à se convaincre, à évoquer toutes les preuves qui l'affermissaient dans cette croyance. Mais, retenu par une sorte d'orgueil, il n'osait revenir sur l'adieu brutal qu'il avait prononcé. Parfois pourtant las de ces luttes, il voulait courir aux Saintes ; puis il lui venait à l'esprit soudain, que le capitaine savait tout. Elle avait pu se trahir, tout confesser, ou bien, froissée à son tour par ce dédain qu'il lui avait marqué, allait-elle se venger en le chassant.

Une semaine s'était écoulée dans ces anxiétés, quand, un matin, Pierre reçut un billet du vieux Féréol. On avait un service à lui demander : le capitaine l'attendait dans l'après-midi.

Ces deux lignes causèrent au pauvre amoureux une joie folle. Il crut deviner un appel d'Albine. En une seconde, tout ressentiment s'évanouit. Au sortir de tant d'angoisse, il sentait qu'il l'aimait davantage.

« Les pensées du travail, a dit un sage, ne vont pas seules. Elles en réveillent d'autres, saines, nobles, généreuses. » Déjà, dans l'esprit de Pierre une idée avait germé, à son insu. Désirs confus, peu à peu la chimère avait pris corps. Rompant d'un coup avec son passé ramené aux notions vraies de la vie, il songeait à un long bonheur auprès de la bien-aimée, à cette possession qui défie toute atteinte, au mariage enfin. Et pourquoi pas ? La raison semblait cette fois justifier les enthousiasmes de l'amour. Albine n'était-elle pas de moitié dans son existence nouvelle, agrandie d'un intérêt si puissant ? ne lui devait-il pas ce retour sur lui-même, cette conversion ?

Quand il partit pour les Saintes, il était résolu à se déclarer. Les rêves d'amants ont des ailes. Il imaginait la joie inouïe qu'il allait lui apporter ; il en savourait d'avance la surprise délicieuse. C'était à elle qu'il en parlerait, à elle qu'il confierait ses désespoirs, ses trances, et cette adoration, cette reconnaissance, cet orgueil qu'elle lui inspirait. Sans plus tarder, il la supplierait d'être sa femme. Quel avenir s'annonçait plus sûr, plus resplandissant ?

Il atteignit l'entrée du village. Arrivé à la maison, il fut obligé de s'arrêter. Il tremblait comme un enfant. Le ciel était bleu, la mer avait ce calme uni d'un beau lac au repos. Tout palpitant il poussa la petite porte de l'enclos. Elle était là cueillant quelques fleurs à un maigre rosier sauvage. Elle pâlit si fort à sa vue, qu'il eût peur de lui causer une émotion trop violente. Il s'approcha, n'osant parler. Un instant, ils restèrent immobiles, en face l'un de l'autre. Tout à coup, elle parut faire un effort.

— Venez, dit-elle, on vous attend.

Et, d'un pas hâtif, elle marcha droit à la maison.

Le capitaine n'était pas seul. Un beau garçon qui pouvait avoir vingt-cinq ans, une sorte de colosse bien découplé, le visage brun, aux traits réguliers, éclairé d'un regard franc et énergique, se leva à l'entrée de Pierre.

(*A suivre*) Jacques VINCENT

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traite avec l'Agence Havas.

Bibliographie

Librairie HACHETTE et Cie, boulevard St-Germain, 79. Paris

HISTOIRE DE FRANCE
depuis les origines jusqu'à la Révolution.
Publiée sous la direction de
ERNEST LAVISSE

Vient de paraître : Tome II, 1re partie (fascicule II).

LE CHRISTIANISME, LES BARBARES MÉROVINGIENS ET CAROLINGIENS

Par MM. C. BAYET. ancien professeur à l'université de Lyon ; C. PFISTER, maître de conférence à l'école normale supérieure ; et A. KLEINCLAUSZ, professeur à l'Université de Dijon.

L'*Histoire de France* sera publiée en 64 fascicules d'environ 96 pages chacun, à 1 fr. 50 le fascicule.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7e — Sommaire du 14 mai 1903.

Vsse Nacla : Chronique. — Jean de Monthéas : Joie perdue. — Paul Lacour : Un roman du premier Consul (suite). — Jules Mary : La faute du docteur Madelot (suite). — Adolphe Brisson : Florise Bonheur (suite). — Charles Mérouvel : Le fils de Rose (suite). — Xavier de Montepin : La Demoiselle de Compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau Journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 6,50. — Rédaction-administration : Cloître Saint-Honoré, Paris. Sommaire du 14 mai 1903.

Les enterrements musulmans à Tunis, C.-E. Bray. — Les progrès de la locomotion, F. — Le « Globe Trotter » à travers le monde : Les moustiques des terres arctiques ; Le puits du mystère ; Chemin de fer aérien, G. T. — Gaëtan Faradel, champion du tour du monde. Roman inédit (suite), illustrations de Holewinski, Paul de Sémant. — Perdus dans les grottes de Ouapan, E. Istivié. Un voyage de noces en Finlande, André Girodie. — Le chemin de fer de Caracas à la Guayra, P. L. — Lord Crésus, roman inédit (suite), illustrations de Louis Tinayre, G. de Beauregard et H. de Gorsse. — Sur les grands chemins du globe (Les dernières découvertes) G. D. — Le Congrès colonial 1903, X. — Les voyages de nos lecteurs : Un temple du Vaudoux Haïtien, Léon Dujour. — Les Pirates au Tonquin, A. Gérard. — Curiosités naturelles : Le moineau blanc ; Le loup à crinière, XXX. — Causerie photographique, Fernand Christel. — Petite correspondance, G. T. — Nos concours. Concours n° 71 (Nouveau cercle géographique) **Soixante prix**. Résultats du concours n° 66 (Les Brrrières), M. Sphinx. — Une fameuse ombrelle (page humoristique), Jean d'Aurian.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE DE L'ASCENSION, 21 MAI 1903

Extension de la durée de validité des billets aller et retour

A l'occasion de la Fête de l'Ascension 1903, les billets aller et retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du mardi 19 au lundi 25 mai inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du mardi 26 mai.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 26 mai.

Billets d'aller et retour collectifs de famille

En vue de donner de nouvelles facilités pour les déplacements des personnes qui voyagent en famille, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'homologation de l'Administration supérieure une proposition ayant pour objet de délivrer pendant toute l'année aux familles composées d'au moins trois personnes des billets collectifs de toute gare à toute gare distante d'au moins 125 kilomètres.

Les membres de la famille admis au bénéfice de ces billets sont : les père, mère, enfant, grand-pére, grand-mère, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille, et les serviteurs de la famille.

Les délais de validité sont les mêmes que ceux des billets d'aller et retour ordinaires.

Les prix s'obtiennent ainsi : pour les trois premières personnes : prix des billets d'aller et retour ordinaires ; pour chaque personne en sus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples applicable aux trajets d'aller et retour. Chacune de ces personnes supplémentaires bénéficie ainsi, par rapport au prix déjà réduis des billets d'aller et retour actuels, d'une nouvelle réduction de 25 0/0 en 1re classe et de 30 0/0 en 2e et 3e classes.

Ces facilités applicables aux déplacements de courte durée, sont indépendantes de celles qui existent actuellement pour les vacances, les bains de mer et les stations thermales ; ces dernières sont elles-mêmes améliorées de la manière suivante :

Les prix sont ramenés aux taux des nouveaux billets ci-dessus, ce qui représente pour les trois premières personnes une réduction supplémentaire de 8,3 0/0 en 1re classe et de 3,3 0/0 en 2e et 3e classes.

La durée de validité (33 jours ou 30 jours) est étendue à 2 mois sans supplément et à 3 mois avec supplément de 20 0/0.

Ces nouvelles facilités données aux voyages de familles seront certainement très appréciées.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances

En vue de faciliter pendant les vacances de Pâques et les grandes vacances, les déplacements des familles dans les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets aller et retour de famille comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples, pour chaque personne en sus de deux.

Ces billets seraient délivrés au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi, distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ ou inversement, savoir :

1°. — Pour les vacances de Pâques, du samedi, veille des Rameaux (4 avril), au lundi de Pâques (13 avril) inclus.

2°. — Pour les grandes vacances, du 15 juillet inclus, au 1er octobre inclus.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1° à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.

2° en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRENEES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques

1° DE PARIS à TOURS.
2° DE TOURS à NANTES.
3° DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.
4° D'ORLÉANS à LIMOGES.
5° DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
6° DE St-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.
DE TOURS A ANGOULÊME.
D'ANGOULÊME A BORDEAUX.

} Premières livraisons d'une collection qui sera continuée

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1re, 2e et 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadéac (Vieille-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Perthus, (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraza (Campagne-les-Bains) ; Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laluque (Préchacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Luz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Beat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molitg) Quillan (Ginoless Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues,) Saint-Gaudens (Encausse, Ganties), Saint-Girons (Audinac Aulus) Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradian), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villetranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'abonnement de famille pour les Plages de Bretagne

En vue de faciliter les déplacements des familles sur les plages de la Brelagne, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'Administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets d'abonnement de famille de 1re et de 2e classe pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, comportant la faculté de circuler à volonté sur les lignes et sections de ligne qui relient ces plages entre elles, du Croisic et de Guérande à Châteaulin.

Ces billets comporteraient la réduction ci-après, sur les prix pleins des billets individuels d'abonnement existant pour les mêmes plages.

1re Carte — Prix plein du billet individuel
2e Carte — Réduction de 10 0/0 sur le prix du billet individuel
3e Carte — Réduction de 20 0/0.
4e Carte — Réduction de 30 0/0
5e Carte — Réduction de 40 0/0
6e Carte — Réduction de 50 0/0
et au-delà.

Ils seraient délivrés chaque année du samedi veille des Rameaux au 31 octobre inclus et seraient valables 33 jours avec facilité de prolongement moyennant supplément.

Monsieur le Directeur
du
Monde Moderne
122, rue Réaumur, Paris
Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :
.....
.....
.....
A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.